Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 janvier à 18 heures 36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/01/2026 — Nombre de présents : 9
Nombre de conseillers en exercice : 12 — Nombre de votants : 10

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, COSTIL Nicolas, LEBOUTEILLER Delphine, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, MARTIN Benoît et DELAHAYE Angéline

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, SIMON Alexandra et TYLEK Thérèse
Pouvoir : SIMON Alexandra à GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.01.13 Vente à l'amiable d'un terrain

Monsieur le Maire rappelle que dans les questions diverses de la séance du Conseil Municipal du mardi 9 décembre 2025, il avait informé l'assemblée d'un potentiel acquéreur pour la parcelle ZA 58 d'une surface de 4 700 m^2 située à Chartrain. Le conseil municipal y était favorable.
La conservation de cette parcelle dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt. La commune la loue à M. FRETAY et ce dernier a proposé de l'acquérir au prix de 3 290,00 €. Il prendra en charge les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- **DE DONNER** son accord à la cession de cette parcelle (ZA58 d'une surface de 4 700 m2) située à Chartrain au prix de 3 290,00 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance
Le 06/01/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLÉ
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_13-DE

Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

2026.01.13